



Dossier de presse

Bourgogne : signature du Contrat de Plan État-Région 2015-2020

Le CPER Bourgogne 2015 - 2020

...répond à deux objectifs :

- formaliser l'engagement de l'État et de la région au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi ;
- accompagner la réforme territoriale qui fera des régions Bourgogne et Franche-Comté une seule région dès le 1^{er} janvier 2016.

Près de **2 milliards d'euros** seront mobilisés, par effet levier, dans les six prochaines années par l'État, la région Bourgogne, l'Union Européenne et les collectivités locales : avec **1,135 milliard** d'euros par l'Etat et la Région dont **668 millions d'euros** contractualisés et **467 millions d'euros** valorisés au titre du CPER.

Une architecture similaire des CPER des régions Bourgogne et Franche-Comté est anticipée et facilitera la constitution d'un document unique lors de la clause de révision de 2017.

Deux volets sont d'ores et déjà communs :

- l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, avec des projets communs en matière de recherche et des moyens mutualisés sur le développement numérique des sites universitaires ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur avec une stratégie commune et des moyens complémentaires.

...comporte trois orientations stratégiques :

Les **3 axes** du CPER Bourgogne s'inscrivent dans la stratégie UE 2020 et contribueront à atteindre une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

L'innovation pour stimuler un développement économique et assurer l'emploi durable :

Les acteurs de Bourgogne souhaitent faire émerger et consolider les partenariats entre recherche et entreprises afin de stimuler l'émergence de projets innovants. C'est dans cet esprit que les régions Bourgogne et Franche-Comté puis la région Bourgogne-Franche-Comté mettront en œuvre un plan de modernisation de l'outil de production respectueux de l'environnement.

La transition écologique et énergétique comme levier puissant de la croissance économique :

Le CPER Bourgogne 2015-2020 contribuera à la préservation et la restauration de la trame bleue d'une part, en agissant sur la continuité écologique des milieux aquatiques et de la trame verte d'autre part, en protégeant les sites remarquables.

En Bourgogne, la transition énergétique passe par des actions sur la production d'énergie avec un objectif de 10 000 GigaWatt / Heure d'énergie renouvelable grâce à un mix énergétique (bois, éolien, biomasse...) et sur la baisse de consommation d'énergie par une amélioration de l'efficacité énergétique du bâti.

La mobilité et la cohésion sociale et territoriale pour fortifier l'attractivité :

Conscients du caractère rural du territoire et des enjeux induits par la nouvelle dimension régionale à venir, l'État et la Région Bourgogne privilégient deux facteurs d'attractivité :

- ✗ la mobilité multimodale en consacrant près de 45 % de l'enveloppe contractualisée à l'amélioration des moyens de transport ;
- ✗ la cohésion sociale et territoriale au travers d'un volet territorial au bénéfice, tant des zones rurales qu'urbaines.

... a été élaboré en plusieurs étapes :

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 en Bourgogne est signé ce vendredi 24 avril 2015 après différentes étapes d'une élaboration qui a commencée dès 2012 :

- un diagnostic territorial stratégique établi en octobre 2012,
- la définition d'une stratégie commune fin février 2014,
- réception le 18 septembre 2014 par le Préfet de région d'un pré-mandat de négociation,
- de septembre à octobre 2014, phase d'analyse conjointe avec le conseil régional concluant à la nécessité de relever des crédits de l'État, prévus par le Premier ministre dans le pré-mandat de négociation, afin de faire du CPER un véritable outil de soutien aux territoires bourguignons,
- un mandat adressé au Préfet de région le 18 novembre 2014, point de départ de la négociation avec le conseil régional de Bourgogne, suivant les conclusions de l'État et la région en Bourgogne par une augmentation des crédits de l'État, faisant ainsi passer l'enveloppe initialement prévue de 260 M€ à 320 M€.
- la signature, le 15 décembre 2014, du protocole d'intention par Manuel Valls, Premier ministre, et François Patriat, Président du conseil régional de Bourgogne,
- la consultation du public du 20 janvier au 20 février 2015 sur l'évaluation stratégique environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le projet de CPER 2015-2020 Bourgogne,
- l'avis du CESER Bourgogne présenté lors de sa session du 9 mars 2015,
- la délibération du conseil régional Bourgogne le 16 mars 2015 et
- la validation du commissariat général à l'égalité des territoires, le 10 avril 2015.

... en chiffres :

Les 6 générations de CPER (en millions d'euros)			
PERIODE	ETAT	REGION	TOTAL CPER
1984-1988	144	98	242
1989-1993	236	153	389
1994-1999	315	239	554
2000-2006	376	332	708
2007-2014	277	350	627
2015-2020	320	348	668

montants mobilisés par le CPER 2015- 2020 en Bourgogne	Etat		Région		Partenaires dont collectivités	Fonds européens
	contrac- tualisés	valorisés	contrac- tualisés	valorisés		
Mobilité multimodale	167,490		116,440		137,130	
Enseignement supérieur, recherche, innovation	25,760	94,0910	24,060	80,000	5,270	42,612
Transition écologique et énergétique	57,303		76,160		51,765	
Numérique	2,742	132,940	3,400	40,000	229,188	29,729
Innovation, filières d'avenir et usine du futur		27,000		91,600		24,774
Territoires	59,602	1,020	121,700		2,000	81,555
Emploi	6,700		6,700			
Montant total des crédits contractualisés	319,597	255,051	348,460	211,600	425,353	309,039

Zoom sur quelques projets financés dans le cadre du nouveau CPER Bourgogne

Une des priorités majeures du CPER, le transport ferroviaire...

En Bourgogne, région de passage des principaux flux de transports nationaux et européens, le système des transports et des infrastructures relève de logiques économiques, de respect de l'environnement, d'aménagement du territoire, de solidarité et de service public. C'est pourquoi, le CPER 2015-2020 de Bourgogne prévoit, au titre du volet mobilité multimodale, des actions visant :

- à améliorer la performance et la sécurité du réseau ferroviaire existant (axes Paris / Laroche-Migennes / Auxerre / Dijon et Paray-le-Monial / Chauffailles / Lamure-sur-Azergues / Lyon),
- à améliorer les liaisons transversales ferroviaires existantes Est-Ouest (VFCEA) pour disposer d'un axe performant reliant l'Europe centrale à la façade atlantique et à la façade méditerranéenne,
- à préparer des projets pour l'avenir avec une étude complémentaire de faisabilité relative continuité du projet de grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand et une étude capacitaire Bourgogne – Franche-Comté (nœuds ferroviaires Dijon et Besançon).

... y compris l'amélioration de l'accessibilité des quais de gare

Le CPER 2015-2020 en Bourgogne prévoit de consacrer, avec l'aide des collectivités concernées, 20 millions d'euros à l'amélioration de l'accessibilité des gares. Cette opération est incontournable afin d'atteindre l'objectif de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les objectifs sont d'une part, de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées, et d'autre part d'améliorer la qualité des services et la qualité d'usage pour tous. La région Bourgogne a retenu 36 gares (dont Auxerre, Beaune, Sens, Montbard, Cosne-sur-Loire, Seurre, Montchanin, Avallon, Clamecy, Decize, Saint-Jean-de-Losne, Paray-le-Monial, Tournus) dans le schéma directeur d'accessibilité des services de transports (SDRA) en complément des 7 gares inscrites dans le schéma directeur d'accessibilité national (SDNA) de la SNCF. Au titre du schéma national et au vu des chiffres de fréquentation enregistrés, premier indicateur prévu par la loi, l'accessibilité aux quais de la gare de Dijon-Ville sera réalisée dans le CPER, et des études seront menées concernant les gares de Chalon-sur-Saône et Mâcon. Ces améliorations mobiliseront en tout 10 M€ par la région, 6 M€ par l'Etat, et 4M€ par les collectivités.

Le numérique au service des étudiants et chercheurs bourguignons et franc-comtois

Deux projets du CPER traduisent bien le souci de convergence des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la future région Bourgogne Franche-Comté tout en préparant l'avenir :

- ✓ Le projet Learning-centers vise à initier une pédagogie innovante en optimisant les ressources documentaires et numériques qui s'inséreront dans les bibliothèques existantes et restructurées en bibliothèques numériques.
- ✓ La carte multiservices unique Bourgogne Franche-Comté structurera l'offre de services aux étudiants et personnels des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur et de la recherche. Elle donnera accès aux bibliothèques, à la restauration, à la médecine préventive, aux équipements sportifs ..., et s'ouvrira sur les villes (transport, culture) des deux régions.

Vézelay, un des sites majeurs de la Bourgogne

Vézelay fait partie des sites majeurs du patrimoine monumental de la Bourgogne qui constituent des leviers de développement et d'attractivité de ses territoires. Il bénéficie d'un schéma directeur élaboré en 2012 qui vise à renforcer la dimension nationale et européenne du patrimoine monumental de Vézelay. L'action du CPER Bourgogne porte notamment sur la restauration de l'église abbatiale et sur l'opération Grand site (paysages exceptionnels, fragiles et protégés) en cours d'élaboration.

Présentation générale des CPER

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. **L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.**

Les contrats de plan État-Région (CPER) sont avant tout des catalyseurs des investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

Pour la première fois, d'autres sources de financement sont également mobilisées à un haut niveau. Plusieurs opérateurs de l'État sont parties prenantes des CPER, comme l'ADEME ou les Agences de l'eau. L'ANRU mobilisera par ailleurs plus de 750 millions d'euros au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Une partie du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du très haut débit.

Six volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis : mobilité multimodale - enseignement supérieur, recherche et innovation - transition écologique et énergétique - numérique - innovation, filières d'avenir et usine du futur - territoires. A ces six volets, s'ajoute une priorité transversale : l'emploi.

Les CPER constituent un outil de la politique publique d'égalité des territoires. A travers leur dimension territoriale, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Par les CPER, l'État manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités. Ensemble, État et collectivités locales fixent les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années. Toutes les collectivités sont associées autour de la région à la négociation engagée : les départements, les futures métropoles, les intercommunalités.

Les CPER en bref

Objectifs nationaux :

- relance de l'investissement public et soutien à l'emploi
- mise en cohérence des politiques publiques et convergence des financements en faveur des projets structurants dans les territoires
- développement des territoires les plus vulnérables (territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville...)

Un effort financier important dans un contexte budgétaire contraint :

- 12,5 milliards d'euros sur six ans de crédits de l'État contractualisés

Un outil catalyseur des investissements publics en direction des territoires :

- Une contribution à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement
- Une intégration des contrats territoriaux, en particulier des contrats de ville, dans le volet territorial
- Une articulation avec le programme d'investissements d'avenir

Un périmètre redéfini en cohérence avec les priorités du Gouvernement :

- 6 volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; innovation, filières d'avenir et usine du futur ; numérique ; territoires
- 1 priorité transversale : l'emploi

Ventilation des crédits de l'État contractualisés au niveau national :

- Mobilité multimodale : 6,7 milliards d'euros
- Enseignement supérieur, recherche et innovation: 1,2 milliard d'euros
- Transition écologique et énergétique : 2,9 milliards d'euros
- Numérique : 32 millions d'euros
- Territoires : 994 millions d'euros
- Emploi : 211 millions d'euros
- Crédits spécifiques Outre-mer : 341 millions d'euros

Sur le volet innovation, filières d'avenir et usine du futur, une expérimentation d'appels à projets régionalisés sera mise en œuvre, pour un montant minimal de 50 M€ de crédits mobilisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Des crédits valorisés, pour une meilleure synergie des interventions :

- Les plans Campus et projets innovants sur l'enseignement supérieur et la recherche
- Les crédits du programme d'investissements d'avenir sur l'usine du futur
- Les crédits du plan France Très haut débit sur le numérique

CPER : six volets essentiels

► Mobilité multimodale

Pour répondre aux besoins de mobilité et aux enjeux d'attractivité des territoires, des infrastructures de transports performantes sont indispensables. Les programmes d'opérations définis permettront de moderniser les réseaux existants – routiers, ferroviaires et fluviaux, de poursuivre les opérations de désenclavement et d'amélioration des dessertes des territoires, de décongestionner les axes les plus encombrés et de renforcer la performance de la desserte en transport terrestre des grands ports maritimes.

► Enseignement supérieur, recherche et innovation

Les projets ont pour objectif d'offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels dans le cadre de politiques de site dynamiques : ils concernent notamment la restructuration/réhabilitation ou démolition/reconstruction en matière d'immobilier, la rénovation et la création de logements étudiants et le développement des usages du numérique. En matière de recherche et d'innovation, les projets concernent l'investissement sur les équipements scientifiques, le soutien de projets de recherche innovants, le soutien aux structures de transfert de technologie. Les crédits CPER pour ce volet viennent s'ajouter aux crédits déclinés au travers des opérations « Campus » et du programme d'investissements d'avenir au bénéfice des projets innovants structurant les dynamiques territoriales en matière de recherche et d'innovation.

► Transition écologique et énergétique

Ce volet permet de soutenir l'action des acteurs régionaux en faveur de la croissance verte. Les projets soutenus ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables), développer l'économie circulaire, mieux organiser la gestion des déchets, améliorer la qualité de l'air, poursuivre la politique de prévention et de protection des risques naturels, favoriser une gestion durable des ressources naturelles, encourager le développement territorial intégré (agenda 21 local, opérations grands sites, grandes opérations d'urbanisme portées par des établissements publics d'aménagement...), valoriser le patrimoine naturel et culturel et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable.

► Numérique

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique : les projets de couverture du territoire en réseaux à très haut débit fixe seront financés dans le cadre du Fonds national pour la société numérique (programme d'investissements d'avenir). Le CPER permettra principalement le soutien aux projets dans le domaine de la gouvernance (actualisation des Stratégies de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, *cloud*, télétravail, *open data*, services publics en ligne, système d'information géographique), de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, ou bien encore relevant de thématiques ministérielles (éducation nationale, enseignement supérieur/recherche, culture...).

Innovation, filières d'avenir et usine du futur

Pour ce volet, le dialogue stratégique entre l'État et le conseil régional s'appuie sur les mesures du programme d'investissements d'avenir consacrées aux 34 plans de la nouvelle France industrielle et sur les stratégies de spécialisation des régions. L'enjeu est de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action des régions en faveur du développement économique et de l'innovation en lien avec le Commissariat général à l'investissement et Bpifrance. Quelques régions ont été choisies pour la mise en œuvre d'une expérimentation conduite dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, qui permettra de contractualiser le lancement d'un appel à projets co-élaboré avec le Commissariat général à l'investissement et le conseil régional sur la thématique de l'innovation, des filières d'avenir, de l'usine du futur.

Territoires

Ce volet permet d'apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région. Il a également pour objectif d'assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, voire des Départements, au profit de collectivités ou territoires infrarégionaux. Les projets d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain seront négociés dans le cadre du volet territorial qui intégrera également les contrats territoriaux infrarégionaux, dont les contrats de ville.

Une priorité transversale : l'emploi

Dans la perspective d'une réponse globale aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, le CPER doit permettre d'améliorer les diagnostics portant sur les territoires, les filières et les secteurs professionnels, d'accompagner la réforme du service public de l'orientation et notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics, et de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels. Ce volet soutient ainsi le réseau des CARIF-OREF, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et encourage la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale.